

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2519

28 décembre 2009

SOMMAIRE

Adriatic Fund Management S.à r.l.	120872	JuicInvest (Lux) Holding Company S.à r.l.	120909
Allfunds International S.A.	120902	Ka Finpart S.A.	120879
all-IMMO S.A.	120882	Keypartner Holding S.A.	120884
Alltec Solution Provider S.A.	120905	Koen Lozie & Partners Luxembourg S.A.	120874
Aphex S.A.	120873	Kordall Immobilien S.A.	120886
ARK S.A.	120900	K.Stone S.A.	120905
Ascot Management S.à r.l.	120880	Land Breeze II S.à r.l.	120910
Avantium S.A.	120909	Linea 3 SA	120904
Aver Associates Luxembourg	120874	LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l.	120883
Barony Holding S.A.	120866	Majentel S.A.	120872
Baupart A.G.	120905	Meddenta S.A.	120871
Chalijack S.A.	120881	Michiko Investments S.à r.l.	120869
Costantfin S.A.	120885	Movi Finance S.A.	120886
CVC Ray Investor S.à r.l.	120907	Museal S.A.	120867
Delta Securities International Holding S.A.	120867	Nettoyage de Vitres S.à r.l.	120885
Desk24 S.A.	120873	Orion European 1 Investments S.à r.l. ..	120887
Dole Luxembourg II S.à r.l.	120869	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	120900
easycash S.à r.l.	120873	Quodo AG	120878
ETOH24 S.à r.l.	120901	Reckitt Benckiser S.à r.l.	120901
Finapress	120886	Reisemobile AG	120878
Fleurs Welter Sàrl	120867	Revolux S.à r.l.	120882
Fortis Lease Group S.A.	120866	Rowisc Holding S.A.	120872
Galactic Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ..	120871	Simtech S.A.	120882
G.E.S. Gestion Événement & Spectacle, Event & Show Management S.A.	120881	Société Luxembourgeoise d'Investisse- ment dans l'Éthologie	120909
Horteck S.A.	120908	Stockage Transport Logistique	120881
Jajah Technologies S.A.	120889	Systemic Area Network	120883
JEANTY PARTNER Luxembourg S.à r.l.	120866		
J.M.R. Réalisations S.A.	120884		

Barony Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 37.623.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée général extraordinaire du 28 octobre 2009 que:

1. La démission du commissaire, Monsieur Olivier LIEGEOIS avec effet immédiat est acceptée.

2. Est élu, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- "REVICONSULT S. à r.l.", inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139013 sise au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145922/19.

(090177039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Fortis Lease Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.096.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de Fortis Lease Group S.A. en date du 1^{er} octobre 2009

Version originale en anglais:

1. Nomination of a 2nd Managing Director - for decision - Ph. Bismut. Philippe Bismut proposes Carlo Thill (professional address: 50 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg) as 2nd Managing Director of FLG for a standard Fortis Lease group's duration of 3 years, meaning till the Annual General Meeting of 2012, which is validated by the Board. Carlo Thill gracefully accepts.

Traduction libre en français:

1. Nomination d'un 2^e Administrateur Délégué - pour décision - Ph. Bismut. La proposition de Philippe Bismut de nommer Carlo Thill (adresse professionnelle: 50 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg) en tant que 2^e Administrateur Délégué de FLG pour une durée standard au groupe Fortis Lease de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012, est approuvée par le Conseil d'Administration. Carlo Thill accepte.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Fortis Lease Group S.A.

Fortis Lease Group - BNP Paribas Group. / Fortis Lease Group - BNP Paribas Group.

Philippe De Vos / Peter De Neef

Chief Financial Officer / Chief Risk Officer

Référence de publication: 2009147860/24.

(090178075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

JEANTY PARTNER Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 130.776.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009153622/11.

(090185620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Museal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 19, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 66.413.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MUSEAL S.A.

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009138324/12.

(090167374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Delta Securities International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009138717/10.

(090164880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Fleurs Welter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 3, rue de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 149.559.

STATUTS

L'an deux mil neuf. Le seize novembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Isabelle WEY, commerçante, née à Wiltz le 5 mars 1959 (No. Matricule 19590305149), épouse de Monsieur Jean-Paul BAUSCH, demeurant à L-5692 Elvange, 3 rue Guillaume Bertrand;
ci-après dénommée "le comparant".

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "FLEURS WELTER Sàrl"

Art. 2. Le siège de la société est établi à Kayl.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet principal le commerce en gros et en détail de fleurs et de plantes vertes, ainsi que l'achat et la vente d'articles de décoration, des articles de poterie, vente d'engrais (et produits chimiques), ainsi que la vente de tous articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associée unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (Euro 1.000.-).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes. La société commencera effectivement son activité à partir du 1^{er} janvier 2010.

La société fera le commerce sous le nom de "Fleurs Welter Sàrl succ. Isabelle Bausch-Wey".

Le siège social est établi à L-3631 Kayl, 3 rue de Dudelange.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Wey, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 26 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14367. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 30 novembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009153281/79.

(090186278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

**Dole Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Michiko Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.099.

In the year two thousand and nine.

On the twenty seventh day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

The private limited company "DOLE LUXEMBOURG S.à r.l.", formerly "AZAROTH INVESTMENTS S.à r.l." having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 149095, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "MICHIKO INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 149099, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 5, 2009, published at the Memorial C number 2300 of November 24, 2009,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name "DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l." is adopted by the company, article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l."."

Second resolution

Discharge is given to Mr Christian HEINEN, resigning manager of the category A, and to Mr David SANA, resigning manager of the category B, for the performance of their mandate.

Third resolution

The number of managers is increased from two to four.

Fourth resolution

Mrs Valerie BREON-NORMAND, company director, born in Paris (France), on August 13, 1969, and residing in F-75015 Paris, (France), 19, Villa Croix Nivert, is appointed as manager of the category A for an unlimited duration.

Fifth resolution

Mr Jean-Christophe JUILLIARD, company director, born in Suresnes (France), on October 9, 1963, and residing in F-75015 Paris (France) 130, avenue de Suffren, is appointed as manager of the category A for an unlimited duration.

Sixth resolution

Mr Jonathan LEPAGE, company director, born in Namur (Belgium), on August 27, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited duration.

Seventh resolution

Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorneys signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "DOLE LUXEMBOURG S.à r.l.", anciennement "AZAROTH INVESTMENTS S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 149095, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "MICHIKO INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 149099, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2300 du 24 novembre 2009,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination "DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l." est adoptée par la société, l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l."."

Deuxième résolution

Décharge est donnée à Monsieur Christian HEINEN, gérant de catégorie A démissionnaire, et à Monsieur David SANA, gérant de catégorie B démissionnaire, pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de deux à quatre.

Quatrième résolution

Madame Valérie BREON-NORMAND, administrateur de sociétés, née à Paris (France), le 13 août 1969, demeurant à F-75015 Paris, (France), 19, Villa Croix Nivert, est nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD, administrateur de sociétés, né à Suresnes (France), le 9 octobre 1963, demeurant à F-75015 Paris (France) 130, avenue de Suffren, est nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

Monsieur Jonathan LEPAGE administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Septième résolution

Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

120871

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009153444/115.

(090185774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Galactic Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.128.

—
EXTRAIT

En date du 17 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009153742/16.

(090186216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Meddenta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 147.138.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur qui m'a été confié par l'assemblée générale en date du 2 juillet 2009.

Ma démission prendra effet à compter du 30 novembre 2009. Je vous prie, dans ces conditions, de bien vouloir en informer le conseil et de procéder à toutes formalités administratives nécessaires auprès des autorités compétentes.

Luxembourg, le 28 novembre 2009.

T. TELKEDIJYSKA.

Référence de publication: 2009153720/12.

(090186049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Adriatic Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.268.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 3 novembre 2009 que la personne suivante a démissionné avec effet au immédiat de ses fonctions de gérant de la Société:

- Tamas Lederer, né le 15 avril 1961 à Budapest (Hongrie), ayant son adresse au 20 Pillango u., H-2096 Üröm, Pest (Hongrie).

Le Conseil de Gérance se compose, dès lors, comme suit:

- Marcel Stephany
- Kristof Szalay-Bobrovniczky
- Schiffer Dr. Kinga Kovacs
- Andras Hegedus

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009153747/26.

(090186434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Rowisc Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 83, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 30.649.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROWISC HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009153716/11.

(090185820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Majentel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 77.599.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «MAJENTEL S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 novembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14335.

- que la société «MAJENTEL S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.599,

constituée suivant acte notarié du 29 août 2000 et publié au Mémorial C numéro 108 du 13 février 2001, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR),

se trouve à partir de la date du 23 novembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 novembre 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré au fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 4 décembre 2009.

Référence de publication: 2009153450/27.

(090186400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Desk24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 147.471.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue au siège social le 04 décembre 2009

Décisions

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée «Fiduciaire Jos Thill S.à r.l.» inscrite au RC Diekirch sous le numéro B 94.335, avec siège social à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf de sa fonction de commissaire aux comptes à partir du 04 décembre 2009.

L'assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration de mandater GESTALUX S.A. avec siège social à 11, cité Thiergart L-9807 HOSINGEN comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat est illimité.

Signature.

Référence de publication: 2009153744/16.

(090186450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Aphex S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.218.

Il y a lieu de rayer la société DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société. Cette dernière étant déjà nommée à la fonction de réviseur externe de la Société.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009153746/15.

(090186409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

easycash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.066.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 20 novembre 2009, que easycash Management-Beteiligungs-GmbH & Co. KG a transféré ses 16.000 parts sociales B à easycash S.à r.l.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

WP IX LuxCo I S.à r.l. 1 part sociale A

103.999 parts sociales B

easycash S.à r.l. 16001 parts sociales B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

EASYCASH S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009153748/19.

(090185765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Aver Associates Luxembourg, Société Anonyme,

(anc. Koen Lozie & Partners Luxembourg S.A.).

Siège social: L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés.

R.C.S. Luxembourg B 73.420.

In the year two thousand nine, on the eighteenth November.

Before us Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "AVER ASSOCIATES LUXEMBOURG", a société anonyme having its registered office in L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés, incorporated under the denomination of "Belgotrust S.A." by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on 10 December 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 175 dated 28 February 2000, the articles of which have been amended pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 22 November 2000, published in the Mémorial C, number 560 dated 24 July 2001, by a deed of Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange, on 28 June 2001, published in the Mémorial C, number 22 dated 4 January 2002, by deed of the prenamed notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on 24 November 2004, published in the Mémorial C, number 145 dated 16 February 2005 and for the last time by a deed of the prenamed notary Gérard Lecuit on 11 May, 2005, published in the Mémorial C, number 1018 dated 11 October 2005.

The meeting was opened by Mr Christophe HOELTGEN, employee, residing professionally in L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie, being in the chair, who appointed as secretary Ms Sylvie SCHEER, employee, residing professionally in L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

The meeting elected as scrutineer Mr Koen LOZIE, director, residing in L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the corporate object of the company and restatement of article 4 of the articles of association of the company as follows:

" **Art. 4.** The object of the company is the brokerage in matters of insurance through natural person duly authorised, as well as property, financial, industrial, commercial or civil deals which are directly or indirectly in connection to its object or which can make the expansion or the development of its object easier, all of it in the limits authorised by the laws of Luxembourg or which will be in these limits after the incorporation of the company and subject to obtain and maintain the authorization required in this field.

The company will contract debts and mortgage loans in order to favour the realization of its object.

The object of the company is the taking of participations interests, in whatsoever form in either Luxembourg or foreign companies and any other forms of investments, acquisition by way of purchase, subscription or otherwise and transfer by sale, exchange or otherwise all types of transferable securities, bonds, debts or otherwise values of all sorts, the management, control and development of such interests.

In general, the company may take any measures of control, supervision and carry out any operations, which deem to be useful to the accomplishment of its object and purpose.

The company may also carry out any commercial, industrial, financial, civil and other operation concerning all kind of movable or immovable assets or rights, tangible or intangible, on its behalf or on behalf of third parties, in Luxembourg and abroad, including any transaction, provision of services and other economic, commercial or financial activities."

2. Restatement of the first paragraph of article 7 of the articles of association of the company.

3. Restatement of article 13 of the articles of association of the company.

4. Increase of the share capital of the company from its current amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) represented by three hundred and twenty (320) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, up to seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-), represented by seven hundred and fifty (750) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, by the issuance of four hundred and thirty (430) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, and restatement of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the company as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital of the company is fixed at seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-), represented by seven hundred and fifty (750) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each."

II. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, in order to be registered at the same time.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the amendment of the corporate object of the company and the restatement of article 4 of the articles of association of the company as follows:

" **Art. 4.** The object of the company is the brokerage in matters of insurance through natural person duly authorised, as well as property, financial, industrial, commercial or civil deals which are directly or indirectly in connection to its object or which can make the expansion or the development of its object easier, all of it in the limits authorised by the laws of Luxembourg or which will be in these limits after the incorporation of the company and subject to obtain and maintain the authorization required in this field.

The company will contract debts and mortgage loans in order to favour the realization of its object.

The object of the company is the taking of participations interests, in whatsoever form in either Luxembourg or foreign companies and any other forms of investments, acquisition by way of purchase, subscription or otherwise and transfer by sale, exchange or otherwise all types of transferable securities, bonds, debts or otherwise values of all sorts, the management, control and development of such interests.

In general, the company may take any measures of control, supervision and carry out any operations, which deem to be useful to the accomplishment of its object and purpose.

The company may also carry out any commercial, industrial, financial, civil and other operation concerning all kind of movable or immovable assets or rights, tangible or intangible, on its behalf or on behalf of third parties, in Luxembourg and abroad, including any transaction, provision of services and other economic, commercial or financial activities."

Second resolution

The general meeting decides the restatement of the first paragraph of article 7 of the articles of association of the company as follows:

" **Art. 7. (first paragraph).** The company is administered by a board of not less that three directors, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and can be dismissed at any time. However, when the company is incorporated by a sole shareholder or when, during a general meeting of shareholders, it is noted that the company has only one shareholder, the board of directors may be composed of a sole director, until the next general meeting of shareholders following the noticing of the existence of several shareholders, in compliance with article 51 of the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies. In case of appointments made without indication of term, the appointments are deemed to be made for a term of 6 years."

Third resolution

The general meeting decides the restatement of article 13 of the articles of association of the company as follows:

" **Art. 13.** Towards third parties the company is in all circumstances committed by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two directors, or by the single signature of the delegate of the board. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by the sole director, or in case of plurality of directors, by one director, whose signature commits the company."

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the company from its current amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) represented by three hundred and twenty (320) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, up to seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-), represented by seven hundred and fifty (750) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, by the issuance of four hundred and thirty (430) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The general meeting subsequently decides to restate the first paragraph of article 5 of the articles of association of the company as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital of the company is fixed at seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-), represented by seven hundred and fifty (750) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each."

Subscription

With the agreement of the other shareholder, the four hundred and thirty (430) new shares have entirely been subscribed and paid up by Mr Koen LOZIE, shareholder prenamed. The amount of forty-three thousand Euros (EUR 43,000.-) is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "AVER ASSOCIATES LUXEMBOURG S.A.", une société anonyme dont le siège social est établi à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés, constituée sous la dénomination de "Belgotrust S.A." par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 175 du 28 février 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 560 du 24 juillet 2001, suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 22 du 4 janvier 2002, suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 145 du 16 février 2005 et pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit, en date du 11 mai 2005, publié au Mémorial C, numéro 1018 du 11 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe HOELTGEN, salarié, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie, qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie SCHEER, salariée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Koen LOZIE, administrateur, demeurant à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société et reformulation de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet, par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, le courtage en matière d'assurances ainsi que toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles, commerciales ou financières pouvant se rapporter directement ou indirectement à cet objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, le tout dans les limites autorisées par les dispositions légales applicables au Grand Duché de Luxembourg ou qui le seront postérieurement à sa constitution et sous réserve de l'obtention et du maintien des autorisations nécessaires en la matière.

Elle peut contracter des dettes et des emprunts hypothécaires afin de favoriser la réalisation de son objet statutaire.

La société a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

La société peut également faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de service et autres activités en matière économique, commerciale et financière."

2. Reformulation du premier paragraphe de l'article 7 des statuts.

3. Reformulation de l'article 13 des statuts.

4. Augmentation du capital social de la société de son montant actuel de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, pour le porter à un montant de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par l'émission de quatre cent trente (430) actions nouvelles de la société, et reformulation subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital social souscrit de la société est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la modification de l'objet social de la société et la reformulation de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet, par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, le courtage en matière d'assurances ainsi que toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles, commerciales ou financières pouvant se rapporter directement ou indirectement à cet objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, le tout dans les limites autorisées par les dispositions légales applicables au Grand Duché de Luxembourg ou qui le seront postérieurement à sa constitution et sous réserve de l'obtention et du maintien des autorisations nécessaires en la matière.

Elle peut contracter des dettes et des emprunts hypothécaires afin de favoriser la réalisation de son objet statutaire.

La société a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

La société peut également faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de service et autres activités en matière économique, commerciale et financière."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la reformulation du premier paragraphe de l'article 7 des statuts comme suit:

" **Art. 7. (premier paragraphe).** La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour une durée de 6 ans."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la reformulation de l'article 13 des statuts comme suit:

" **Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. La signature de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, d'un seul administrateur, sera toutefois suffisante pour engager la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide l'augmentation du capital social de la société de son montant actuel de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, pour le porter à un montant de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de 100 Euros (EUR 100,-) chacune, par l'émission de quatre cent trente (430) actions nouvelles de la société.

L'assemblée générale décide subséquemment de reformuler le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital social souscrit de la société est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

120878

Souscription

De l'accord de l'autre actionnaire les quatre cent trente (430) nouvelles actions sont entièrement souscrites et libérées par Monsieur Koen LOZIE, actionnaire prénommé. La somme de quarante trois mille Euros (EUR 43.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant ou mise à la charge de la société à raison du présent acte, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, dressé et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christophe HOELTGEN, Sylvie SCHEER, Koen LOZIE, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 janvier 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009153427/236.

(090186202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Quodo AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.200.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied und als Administrateur Délégué der QUODO AG (R.C. B 125200 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Fabrice Becquer.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der QUODO AG (R.C. B 125200 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Götz Schöbel.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der QUODO AG (R.C. B 125200 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Hiltrud Lehnen.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der QUODO AG (R.C. B 125200 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, 02.12.2009.

LCG International A.G.

11A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Vögele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2009153755/24.

(090186291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Reisemobile AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.743.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der REISEMOBILE AG (R.C. B 70743) mit sofortiger Wirkung.

F. Becquer.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der REISEMOBILE AG (R.C. B 70743) mit sofortiger Wirkung.

G. Schöbel.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Kommissar der REISEMOBILE AG (R.C. B 70743) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 04.12.2009.

LCG International A.G.

11A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Vögele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2009153758/20.

(090186298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Ka Finpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.598.

L'an deux mie neuf, le vingt-trois novembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "KA FINPART S.A.", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie, R.C.S Luxembourg section B numéro 77.598. La Société a été constituée en date du 23 août 2000 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 108 du 13 février 2001, et ayant un capital social de cent trente-cinq mille euros (135.000,- EUR), représenté par treize mille cinq cents (13.500) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

120880

Deuxième résolution

L'assemblée désigne AUTONOME DE REVISION, Société civile luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 955, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50143 Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009153448/64.

(090186010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Ascot Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.687.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 juillet 2009

Il résulte de la décision de l'associé unique du 31 juillet 2009:

Première résolution

L'associé unique décide de révoquer M. Robert Elvinger de son mandat de gérant unique de la Société [...].

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer:

- M. Derek Sayer, né le 3 décembre 1942, à Londres, Angleterre, résidant au 8, Chester Square, SW1 W9HH, Londres, Angleterre;

- Mme Laurence Jacques, née le 11 avril 1977 à Verviers, Belgique, résidant au 9B Plateau Altmünster L-1123 Luxembourg;

en tant que gérants de la Société.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153754/24.

(090186170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

G.E.S. Gestion Événement & Spectacle, Event & Show Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 67.237.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 9 novembre 2009

L'Assemblée Générale de la société anonyme G.E.S. GESTION EVENEMENT & SPECTACLE, EVENT & SHOW MANAGEMENT SA a pris la résolution suivante:

1. l'Assemblée décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société PRISMA CONSULTING SARL, et de nommer la société THE CLOVER SA, ayant son siège social à L-4963 CLEMENCY, Rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Pour G.E.S. GESTION EVENEMENT & SPECTACLE, EVENT & SHOW MANAGEMENT SA

VO CONSULTING LUX SA

Bureau d'expertise comptable

4, Rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009153766/20.

(090186321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

S.T.L., Stockage Transport Logistique, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.436.

—
Je souhaite démissionner de mon poste d'administrateur de la société STL «Stockage Transport Logistique» avec effet au 19 novembre 2009.

Remerschen, le 19 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009153759/10.

(090186384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Chalijack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 7, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 54.447.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 5 novembre 2009

L'Assemblée Générale de la société anonyme CHALIJBLOCK S.A. a pris la résolution suivante:

1. Le mandat du Commissaire aux Comptes (la société VO Consulting SPRL) étant arrivé à terme, l'Assemblée Générale décide de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER SA, ayant son siège social à L-4963 Clémency, Rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Pour CHALIJBLOCK S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Bureau d'expertise comptable

4, Rue d'Arlon

L-8399 Windhof

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009153761/20.

(090186330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Simtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 52.055.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2008 sur les comptes annuels au 31 décembre 2007
et du conseil d'administration

Conseil d'Administration

- Monsieur Roland Diederich, ingénieur civil, demeurant à 32, rue Méckenheck, L-3321 Berchem, Administrateur-délégué,
- Monsieur Serge Wagner, ingénieur, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 1A, rue Geischleid, Administrateur-délégué,
- Monsieur Claude Weber, directeur de sociétés, demeurant à L-7313 Heisdorf, 82, rue du Cimetière, Administrateur,
- Monsieur Luc Sinner, gérant de sociétés, demeurant à L-5754 Frisange, 7, rue Klees Bongert, Administrateur,
- Monsieur Fernand Rassel, expert-conseil en génie civil, demeurant à L-4396 Pontpierre, 14, Huelgaass, Administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Fondés de pouvoir

- Monsieur Andy Thomé, ingénieur diplômé, demeurant à L-4380 Ehlerange, 161, rue d'Esch.

Commissaire aux Comptes

- Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, RCS 43298

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2009153789/24.

(090185908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Revolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6911 Roodt-sur-Syre, 19, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 47.842.

—
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009153788/10.

(090185802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

all-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6180 Gonderange, 62, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 96.043.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale du 2 octobre 2009

L'Assemblée a décidé de reconduire le mandat des 3 administrateurs et celui du Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Administrateurs:

Monsieur Georgios TSAPANOS

domicilié à L-6180 GONDERANGE, 62, rue de Wormeldange

Madame Cornélia GENNEN

domicilié à L-6180 GONDERANGE, 62, rue de Wormeldange

Monsieur Jules MOVILLIAT

domicilié à B-6717 ATTERT, 192, Impasse du Meunier

Commissaire aux comptes:

GUIOT-WILLEMET Marie-Denise

domiciliée prof. à L-8399 WINDHOF, 4, rue d'Arlon

Pour extrait sincère et conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gonderange, le 2 octobre 2009.
TSAPANOS Georgios
Administrateur

Référence de publication: 2009153787/24.

(090186437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 580.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.855.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 28 août 2009 que Monsieur Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg a été nommé gérant indépendant de la Société, avec effet au 28 août 2009, pour un mandat d'une durée illimitée, suite à la révocation des gérants: Monsieur Philippe Detournay et Monsieur Michael Duke Thomson, gérants A de la Société et Monsieur Philippe Jusseau, gérant B de la Société.

Suite à cette décision du 28 août 2009, le gérant indépendant de la Société, nommé pour une durée illimitée, est donc Monsieur Alain Heinz.

Pour extrait sincère et conforme
LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009153776/20.

(090186440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Systemic Area Network, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 144.499.

—
Extrait de la convention de cession de parts sociales du 11 septembre 2009

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 11 septembre 2009, que:

Monsieur Didier Monestes, demeurant à L-1456 Luxembourg, Rue de l'Egalité, 52, a cédé 45 parts sociales sur les 100 qu'il détenait dans la société SYSTEMIC AREA NETWORK à Monsieur Matthias Hannier, demeurant à F-33560 CARBON BLANC, Rue Roger Salengro, 2.

Par conséquent, à compter du 11 septembre 2009, la répartition du capital social de la société SYSTEMIC AREA NETWORK est la suivante:

Monsieur Didier Monestes:	55 parts sociales
Monsieur Matthias Hannier:	45 parts sociales
	100 parts sociales

Pour extrait conforme
Pour SYSTEMIC AREA NETWORK
VO CONSULTING LUX SA
Bureau d'expertise comptable
4, Rue d'Arlon - L-8399 Windhof
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009153770/24.

(090186313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

J.M.R. Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 134.403.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Bascharage le 15 octobre 2009.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Jean-Marie Colicchia en tant qu'administrateur a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Morgan Oliboni en tant que nouvel administrateur a été acceptée.

Administrateur délégué:

Monsieur Renato OLIBONI, employé, né le 11.04.1960 à Esch/Alzette

Adresse professionnelle à L- 4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance

Administrateurs:

Monsieur Morgan Oliboni, né le 03.09.1983 à (F) Mont-St-Martin

Demeurant à L-4750 Pétange, 32, route de Longwy

Madame Nathalie FOROTTI, employée privée, née le 29.05.1793 à Differdange

Adresse professionnelle à L- 4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance

Commissaire aux comptes:

Fiducial Expertise S.A

81, rue J-B Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 15 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009153752/26.

(090186124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Keypartner Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.573.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société UBI TRUST COMPANY LIMITED as trustee of the SEA STAR TRUST, ayant son siège social à St Helier, Charter Place, 23/27 Seaton Place, Jersey JE1 1JY, Iles Anglo-Normandes,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme KEYPARTNER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B76573, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 787 du 27 octobre 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme KEYPARTNER HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme KEYPARTNER HOLDING S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme KEYPARTNER HOLDING S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE / 2009/4394. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 4 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009153447/47.

(090185920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Nettoyage de Vitres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4214 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Lille.

R.C.S. Luxembourg B 21.924.

Cession de parts sociales

La soussignée Madame Annie-Marie Wiscour Conter, née à Arlon (B), le 22/09/1956, demeurant à L-4214 Esch/Alzette, rue de Lille, 1, déclare, par la présente, céder sous les garanties de droit, à Mademoiselle Flammang Tamara, né à Esch/Alzette (L), le 11/02/1987, demeurant à L-4214 Esch/Alzette, rue de Lille, 1, ici présente et ce acceptant, 374 parts sociales de la société à responsabilité limitée NETTOYAGE DE VITRES S.à.R.L.(RCS B 21924), avec siège social à rue de Lille, 1, L-4214 ESCH/ALZETTE, pour le prix de 1 EURO symbolique (UN EURO EN TOUTES LETTRES), montant qu'elle déclare avoir reçu, ce dont titre et quittance. Mme Wiscour Conter aura donc encore 125 parts dans la société à responsabilité limitée Nettoyage de vitres sàrl.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et aura droit aux revenus et bénéfices de la société à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Fait en trois exemplaires à ESCH/ALZETTE, le 4 décembre 2009.

Signature / Signature

LE CEDANT / LE CESSIONNAIRE

Référence de publication: 2009153796/21.

(090186028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Costantfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.150.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 septembre 2009

Résolutions

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Olivier CONRARD de sa fonction d'Administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Olivier CONRARD, l'Assemblée décide de nommer, avec effet au 1^{er} septembre 2008, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, au 19-21, boulevard du Prince Henri, en qualité d'Administrateur de la société.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs comme suit:

- Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur du Conseil d'Administration.

- Monsieur Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur du Conseil d'Administration;

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009153795/27.

(090185965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Finapress, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.091.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, le 25 novembre 2009

- Acceptation de la démission de Madame Nidia I.P. De Sousa de son poste d'administrateur, avec effet au 25 novembre 2009;

- acceptation de la démission de la société Kitz S.A. de son poste d'administrateur, avec effet au 25 novembre 2009;

- nomination de Madame Delphine Serrano, demeurant professionnellement 3 Cours de Rives à CH-1211 Genève, comme nouvel administrateur de la société pour une période d'1 an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009153791/15.

(090186468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Movi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MOVI FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009153768/12.

(090185828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Kordall Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer.

R.C.S. Luxembourg B 92.699.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Petange le 29 octobre 2009.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat des administrateurs pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans

Administrateurs:

Monsieur Georges d'Huart, notaire

Demeurant à L-4711 Pétange, 9, rue de Luxembourg

Monsieur Marco PUTZ, fonctionnaire

Demeurant à L-4712 Pétange, 12, rue des Alliés

Monsieur François SERTIC, retraité

Demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 1, rue Moltart

Commissaire aux comptes:

Threeland Hotels S.A

50, rue Pierre Hamer L-4737 Pétange

Enregistre à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48737. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

Pétange, le 29 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009153751/25.

(090186137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Orion European 1 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.716.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

ORION MASTER II LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of one million thirteen thousand euro (EUR 1,013,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101499 (the "Shareholder"),

here represented by Ms Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in November 2009,

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion European 1 Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 26 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 September 2005 number 919, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107716 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve and put the Company into liquidation
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Ms Pia Housse, professionally residing at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company. The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ORION MASTER II LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million treize mille euros (EUR 1.013.000,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101499 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Jennifer FERRAND, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée en novembre 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion European 1 Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 26 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 septembre 2005 numéro 919, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107716 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution et la mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Madame Pia Housse, demeurant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société. Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers les tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14327. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009153443/117.

(090186461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Jajah Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.760.

In the year two thousand and nine, on the tenth of November,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "JAJAH TECHNOLOGIES S.A.", a société anonyme, having its registered office at 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 73.760, incorporated under the denomination Mulhouse Investissements S.A. pursuant to a notarial deed dated 7 January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 April 2000, number 250 (the "Company").

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed dated 27 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 March 2006, number 614.

The general meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Transfer of the registered office of the Company.
- 2) Revocation of Messrs Karl Stagl, Roman Scharf and Daniel Mattes as directors of the Company.
- 3) Appointment of Messrs Jeffrey Baeth and Trevor Healy as class B directors of the Company and Mrs Géraldine Schmit and Mr Freddy Thyges as class A directors of the Company.
- 4) Revocation of Anglo Nordic Limited and appointment of Read S.à r.l. as statutory auditor of the Company.
- 5) Amendment of the corporate purpose of the Company.
- 6) Complete restatement of the articles of incorporation of the Company in English with a French translation.
- 7) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer with immediate effect the registered office of the Company from its current address in 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg to 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting resolves to revoke with immediate effect Mr Karl Stagl, as class B director of the Company and Messrs Roman Scharf and Daniel Mattes, as class A directors of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to appoint the following people as class B directors for a term to expire at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company to be held in 2014:

- Mr Jeffrey Baeth, class B director, born on 4 January 1961 in Libby, Montana, United States of America, residing at 1235 Hamilton Ave, Palo Alto CA 94301, United States of America;

- Mr Trevor Healy, class B director, born on 5 August 1971 in Cork, Ireland, residing at 2513 Charleston Ave, Mt View CA 94043, United States of America.

The general meeting further resolves to appoint the following people as class A directors for a term to expire at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company to be held in 2014:

- Mrs Géraldine Schmit, class A director, born on 12 November 1969 in Messancy, Belgium, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

- Mr Freddy Thyès, class A director, born on 29 May 1941 in Luxembourg, residing at 47, avenue du 10 Septembre, L-2551 Luxembourg.

Fourth resolution

The general meeting resolves to revoke with retroactive effect as of 1st January 2005 the mandate of Anglo Nordic Limited, as statutory auditor of the Company.

The general meeting further resolves to grant full discharge to Anglo Nordic Limited for the exercise of its mandate as statutory auditor of the Company up to 1st January 2005.

As a consequence, the general meeting further resolves to appoint with retroactive effect as of 1st January 2005, Read S.à. r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 3a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 45.083, as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company to be held in 2011.

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend the corporate purpose of the company which shall now read as follows:

"The purpose of the Company is to operate a telecommunication network and to provide telecommunications services, including, but not limited to, internet telephony services, data transmission services and value-added telecommunications services as well as to provide other related services.

The Company may take directly or indirectly participations of any kind in any enterprise, entity or company established within or outside Luxembourg, operating in telecommunication field or in a related field.

The Company may carry out any industrial, commercial or other operations, being directly or indirectly in relation with its corporate object or which it may deem useful in the accomplishment and development of its object. The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation."

Sixth resolution

The general meeting resolves to proceed to a restatement of the articles of incorporation of the Company in their entirety, which shall now read as follows:

Art. 1. Name.

There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "Jajah Technologies S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose.

The purpose of the Company is to operate a telecommunication network and to provide telecommunications services, including, but not limited to, internet telephony services, data transmission services and value-added telecommunications services as well as to provide other related services.

The Company may take directly or indirectly participations of any kind in any enterprise, entity or company established within or outside Luxembourg, operating in telecommunication field or in a related field.

The Company may carry out any industrial, commercial or other operations, being directly or indirectly in relation with its corporate object or which it may deem useful in the accomplishment and development of its object. The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.

Art. 5. Share capital.

The Company has a share capital of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) divided into three hundred twenty (320) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares.

All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of directors.

The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members divided into two (2) classes A and B with at least one (1) A Director. Directors need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the board of directors.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy (if applicable) shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence and in the absence of the person appointed as his proxy (if applicable), the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors, including at least one A Director and one B Director, are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented, provided that at least one A Director and one B Director have voted in favor of the decision. Notwithstanding the foregoing, in the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy (if applicable) shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the board of directors.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate signature.

Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of an A Director and a B Director or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of powers.

The Board of Directors may generally from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of interest.

Directors shall abide by laws, regulations and the present articles of incorporation, to perform their duties loyally and diligently to safeguard the interests of the Company. Where there is a conflict between their personal interests and the interests of the Company, a director shall act in the best interest of the Company.

When a director acts in his/her/its own name and where any third party may reasonably believe that such director is representing the Company or the Board of Directors, such director shall clarify his/her/its capacity and role in advance.

A director's obligation to the Company and the shareholders does not necessarily cease within a reasonable time period upon the resignation or expiry of his/her/its term of office. The obligation to keep confidential the Company's trade secrets and confidential information survives to the expiry of his/her/its term of office until such trade secrets or confidential information become publicly available.

In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one (1) shareholder, the latter will exercise all the powers of a general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of March at 9.00 a.m..

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the company.

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors who will be appointed and dismissed according to the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting year.

The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Distribution of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the company.

In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation.

The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable law.

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix novembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Jajah Technologies S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 11A, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.760, constituée sous la dénomination Mulhouse Investissements S.A. suivant acte notarié en date du 7 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 avril 2000, numéro 250 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 mars 2006, numéro 614.

L'assemblée générale est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la Société.
- 2) Révocation de Messieurs Karl Stagl, Roman Scharf et Daniel Mattes en tant qu'administrateurs de la Société.
- 3) Nomination de Messieurs Jeffrey Baeth et Trevor Healy en tant qu'administrateurs de classe B de la Société et de Madame Géraldine Schmit et de Monsieur Freddy Thyès en tant qu'administrateur de classe A de la Société.
- 4) Révocation de Anglo Nordic Limited et nomination de Read S.à r.l. en tant que commissaire de la Société.
- 5) Modification de l'objet social de la Société.
- 6) Refonte intégrale des statuts de la Société en Anglais avec une traduction Française.
- 7) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de son adresse actuelle située 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg vers le 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Karl Stagl, en tant qu'administrateur de classe B de la Société et Messieurs Roman Scharf et Daniel Mattes en tant qu'administrateurs de classe A de la Société.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de classe B pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de la Société qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Jeffrey Baeth, administrateur de classe B, né le 4 janvier 1961 à Libby, Montana, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1235 Hamilton Ave, Palo Alto CA 94301, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Trevor Healy, administrateur de classe B, né le 5 août 1971 à Cork, Irlande, demeurant au 2513 Charleston Ave, Mt View CA 94043, Etats-Unis d'Amérique.

L'assemblée générale décide en outre de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de classe A pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de la Société qui se tiendra en 2014:

- Madame Géraldine Schmit, administrateur de classe A, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;
- Monsieur Freddy Thyès, administrateur de classe A, né le 29 mai 1941 à Luxembourg, demeurant au 47, avenue du 10 Septembre, L-2551 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005, de Anglo Nordic Limited, en tant que commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée générale décide en outre de donner décharge à Anglo Nordic Limited pour l'exercice de son mandat en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'au 1^{er} janvier 2005.

Par conséquent, l'assemblée générale décide en outre de nommer avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005, Read S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.083, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de la Société qui se tiendra en 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"L'objet pour lequel la Société est formée est d'opérer un réseau de télécommunication et de fournir des services de télécommunications, y inclus, mais non exclusivement, des services de téléphonie fixe ou mobile, des services de transmission de données et des services de télécommunication avec valeur ajoutée ainsi que de fournir d'autres services.

La Société peut prendre des participations de toutes sortes directement ou indirectement, dans toutes entreprises, entités ou sociétés établies au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg, opérant dans le domaine de la télécommunication ou dans un domaine voisin.

La société peut exercer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre, qui est, directement ou indirectement, en relation avec son objet social ou qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Ladite énumération est à interpréter dans un sens le plus large."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Jajah Technologies S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 4. Objet.

L'objet pour lequel la Société est formée est d'opérer un réseau de télécommunication et de fournir des services de télécommunications, y inclus, mais non exclusivement, des services de téléphonie fixe ou mobile, des services de transmission de données et des services de télécommunication avec valeur ajoutée ainsi que de fournir d'autres services.

La Société peut prendre des participations de toutes sortes directement ou indirectement, dans toutes entreprises, entités ou sociétés établies au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg, opérant dans le domaine de la télécommunication ou dans un domaine voisin.

La société peut exercer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre, qui est, directement ou indirectement, en relation avec son objet social ou qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Ladite énumération est à interpréter dans un sens le plus large.

Art. 5. Capital social.

La Société a un capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au pro rata de leurs participations.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions.

Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires par la Société, le moment donné, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, le moment donné.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration.

La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres divisés en deux (2) classes A et B avec au moins un (1) Administrateur A. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour une période n'excédant pas six (6) ans à condition toutefois qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs seront éligibles pour un nouveau mandat.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter (le cas échéant) préside les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence et en l'absence de la personne désignée pour le représenter (le cas échéant), les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion suffira et devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, avec au moins un Administrateur A et un Administrateur B, sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés, à condition qu'au moins un Administrateur A et un Administrateur B aient voté en faveur de la décision. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter (le cas échéant) aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire à l'unanimité et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs et Tâches du conseil d'administration.

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par les signatures conjointes d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la(les) signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et/ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt.

Les Administrateurs doivent respecter les lois, règlements et les présents statuts pour exercer leurs tâches avec loyauté et diligence afin de sauvegarder les intérêts de la Société. S'il y a conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la Société, un administrateur doit agir dans le meilleur intérêt de la Société.

Lorsqu'un administrateur agit en son nom personnel et là où des tiers peuvent raisonnablement penser que cet administrateur représente la Société ou le Conseil d'Administration, cet administrateur doit clarifier au préalable sa fonction et son rôle.

Les obligations d'un administrateur à l'égard de la Société et des actionnaires ne cessent pas nécessairement dans un délai raisonnable après la démission ou à l'expiration de son mandat. L'obligation de garder confidentiels les secrets

commerciaux et les informations confidentielles de la Société subsistent à l'expiration de son mandat jusqu'à ces secrets commerciaux ou informations confidentielles soient publiquement disponibles.

Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société n'a qu'un (1) seul actionnaire, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus à une assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mars à 9.00 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la société.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi applicable.

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2009. LAC/2009/47608. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009153846/614.

(090186651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009153817/13.

(090186000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

ARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.716.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 novembre 2009

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Carmine DE VIZIA de sa fonction d'Administrateur et de Président de la société.

En remplacement de Monsieur Carmine DE VIZIA, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, en qualité d'Administrateur et de Président de la société.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs comme suit:

- Monsieur Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur du Conseil d'Administration.

- Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur du Conseil d'Administration;

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009153816/26.

(090186145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

ETOH24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Laengten.

R.C.S. Luxembourg B 147.025.

Übertragung von Geschäftsanteilen und Wechsel in der Geschäftsführung.

Wie in der Generalversammlung der beiden Gesellschafter am 30. Oktober 2009 zu Grevenmacher beschlossen, überträgt der Gesellschafter Herr Michael Schmitt, geb. 20.08.1973 in Trier/Deutschland, wohnhaft in Dammstr. 33, 54340 Klüsserath/Deutschland seine beiden Gesellschaftsanteile in Höhe von je 1.250,00 Euro an die Mehrheitsgesellschafterin Frau Jeannine Schmitt, geb. 16.11.1975 in Bergisch Gladbach/Deutschland, wohnhaft in Dammstr. 33, 54340 Klüsserath/Deutschland.

Die Übertragung der beiden Anteile erfolgte gegen die Zahlung von 2.500,00 Euro von Frau Schmitt an Herrn Schmitt. Frau Schmitt hält somit alle 10 Gesellschaftsanteile.

Herr Schmitt wird die Gesellschaft zum 31. Oktober verlassen und auch die Geschäftsführung zum 31. Oktober 2009 niederlegen. Zum neuen Geschäftsführer wurde Frau Jeannine Schmitt benannt.

Neuer Geschäftsführer und gleichzeitig alleiniger Gesellschafter von ETOH24 S.à r.l. ist somit ab dem 1. November 2009 Frau Jeannine Schmitt, geb. 16.11.1975 in Bergisch Gladbach/Deutschland, wohnhaft in Dammstr. 33, 54340 Klüsserath/Deutschland.

Jeannine Schmitt / Michael Schmitt.

Référence de publication: 2009153798/21.

(090186062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Reckitt Benckiser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.502.

Les comptes annuels au 29/02/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009153809/13.

(090186161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Allfunds International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.459.

In the year two thousand and nine, on the third day of November,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ALLFUNDS BANK S.A., a credit institution incorporated and existing under the laws of Spain, registered with the Commercial Registry of Madrid at Volume 15,987, Section 8^a and sheet M-268,651, having its registered office in Estafeta, 6, La Moraleja, Complejo Plaza de la Fuente, Alcobendas 28109, Madrid, Spain,

here represented by Mrs Myriam Moulla, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Madrid, Spain, on 28 October 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party acting as the sole shareholder of ALLFUNDS INTERNATIONAL S.A. (the "Company"), a société anonyme, with registered office at Le Dôme - Espace Pétrusse, 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.459, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 11 December 2007, number 2864 and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 January 2008, published in the Mémorial of 27 March 2008, number 740, and representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder deems convenient to proceed to offset losses of previous years in order to re-establish the balance between the share capital of the Company and the sole shareholder's equity which has been reduced due to losses.

Losses amount up to one million one hundred eight thousand and five hundred and thirty-seven euro (EUR 1,108,537.-) in accordance with the balance sheet as of 31st December 2008 which has been verified by the auditors of the Company. Such balance sheet was duly approved by the sole shareholder on 29th of June 2009 and a copy remains attached to this deed together with the audit report.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company which currently amounts to two million euro (EUR 2,000,000.-) by one million one hundred eight thousand and five hundred and thirty-seven euro (EUR 1,108,537.-) to offset existing losses by the writing-off of one million one hundred eight thousand and five hundred and thirty-seven (1,108,537) of the existing shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company amounts thereafter to eight hundred ninety-one thousand four hundred and sixty-three euro (EUR 891,463.-) divided into eight hundred ninety-one thousand four hundred and sixty-three (891,463) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

After the share capital reduction for the offset of losses and taking into account the figures included in the balance sheet, the negative results from previous years are reduced to zero euro (EUR 0.-).

Third resolution

Immediately after, the sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of eight hundred ninety-one thousand four hundred and sixty-three euro (EUR 891,463.-) represented by eight hundred ninety-one thousand four hundred and sixty-three (891,463) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each up to four million euro (EUR 4,000,000.-), by the issue of three million one hundred eight thousand five hundred and thirty-seven (3,108,537) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be paid by a contribution in cash of three million one hundred eight thousand five hundred and thirty-seven euro (EUR 3,108,537.-).

Subscription and Payment

All the newly issued shares are subscribed and fully paid up by ALLFUNDS BANK S.A., aforementioned, represented as stated above, by a contribution in cash of three million one hundred eight thousand and five hundred and thirty-seven euro (EUR 3,108,537.-) entirely allocated to the share capital of the Company, so that the said amount is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follow:

" **Art. 5. Share capital.** The Company has a share capital of four million euro (EUR 4,000,000.-) divided into four million (4,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at five thousand eight hundred euro (EUR 5,800.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois novembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ALLFUNDS BANK S.A., une société de crédit constituée et existant selon les lois d'Espagne, figurant au registre du commerce de Madrid, volume 15987, section 8e, folio M-268651; et ayant son siège social à Estafeta, 6, La Moraleja, Complejo Plaza de la Fuente, Alcobendas 28109, Madrid, Espagne,

ici représentée par Myriam Moulla, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Madrid, Espagne, en date du 28 octobre 2009.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'actionnaire unique d'ALLFUNDS INTERNATIONAL S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Le Dôme - Espace Pétrusse, 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.459 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 11 décembre 2007, numéro 2864, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial du 27 mars 2008, numéro 740, et représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique juge approprié de compenser les pertes des années précédentes afin de rétablir l'équilibre entre le capital social de la Société et les fonds de l'actionnaire unique qui ont diminué en raison de pertes encourues.

Les pertes se chiffrent à un million cent huit mille cinq cent trente-sept euros (EUR 1.108.537,-), conformément au bilan du 31 décembre 2008 tel que vérifié par les réviseurs de la Société. En date du 29 juin 2009, l'actionnaire unique a dûment approuvé ce bilan, dont une copie accompagnée du rapport d'audit est jointe au présent acte.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de réduire le capital de la Société, s'élevant actuellement à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), d'un montant d'un million cent huit mille cinq cent trente-sept euros (EUR 1.108.537,-) afin de compenser les pertes existantes, en réduisant d'un million cent huit mille cinq cent trente-sept (1.108.537) le nombre d'actions existantes, chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Suite à cette opération, le capital de la Société s'élève à huit cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-trois euros (EUR 891.463,-) représenté par huit cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-trois (891.463) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Suite à la réduction du capital social afin de compenser les pertes et compte tenu des chiffres portés au bilan, les résultats négatifs des années précédentes sont ramenés à zéro euro (EUR 0,-).

Troisième résolution

Aussitôt après, l'actionnaire unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-trois euros (EUR 891.463,-), représenté par huit cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-trois (891.463) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) grâce à l'émission de trois millions cent huit mille cinq cent trente-sept (3.108.537) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, devant être payées par un apport en numéraire de trois millions cent huit mille cinq cent trente-sept euros (EUR 3.108.537,-).

Souscription et Paiement

Toutes les actions nouvellement émises sont souscrites et intégralement libérées par ALLFUNDS BANK S.A., pré-ommée, représentée comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire de trois millions cent huit mille cinq cent trente-sept euros (EUR 3.108.537,-) entièrement alloué au capital social de la Société, de sorte que ladite somme est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts de Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par quatre millions (4.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOULLA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2009. LAC/2009/46291. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009153843/143.

(090186708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Linea 3 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 109.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Monsieur Salvatore GIALLOMBARDO

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009153844/13.

(090186703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Baupart A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.062.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 janvier 2009

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009153842/17.

(090186391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

K.Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 67.052.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 novembre 2009

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009:

- Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009153841/19.

(090186396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Alltec Solution Provider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 88.211.

—
Im Jahre zweitausendneun, den siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "ALLTEC SOLUTION PROVIDER S.A.", mit Sitz in L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 88.211, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Benannte Aktiengesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 1. Juli 2002 gegründet, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1369 vom 20. September 2002, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäss einer am 11. November 2008 vom unterzeichnenden Notar aufgenommen Urkunde umgeändert, welche im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3048 vom 31. Dezember 2009 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Michel RODENBOURG, Gesellschaftsverwalter, mit Berufsanschrift in L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Fräulein Anita MAGGIPINTO, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Frank STOLZ-PAGE, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxemburg, 17, rue des Bains.

Der Verwaltungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar die folgenden Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

1. Erneuerung der Genehmigung an den Verwaltungsrat das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals der Gesellschaft zu erhöhen und Erhöhung des genehmigten Kapitals um einen Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000).

2. Nachfolgende Änderung von Absatz 5 und 7 in Artikel 5 der Satzung.

3. Verschiedenes.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach ne varietur Unterzeichnung durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Genehmigung an den Verwaltungsrat das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals der Gesellschaft für weitere fünf Jahre zu erneuern und das genehmigte Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Stand von einer Million Euro (EUR 1.000.000) auf zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000) zu bringen.

Der Spezialbericht welcher in Artikel 32-3(5) vom Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehen ist, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit dergleichen einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss:

Infolge des vorgenannten Beschlusses, beschließt die Generalversammlung die Absätze 5 und 7 in Artikel 5 umzuändern um ihnen fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Absatz 5. "Das Gesellschaftskapital kann auf zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert eintausend Euro (EUR 1.000) beträgt."

Absatz 7. "Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der Urkunde vom 27. Oktober 2009 und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. RODENBOURG, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE und J. BADEN;

Enregistré à Luxembourg A. C., le 4 novembre 2009. LAC / 2009 / 46267. Reçu soixante-quize euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 18. November 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009153845/68.

(090186696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

CVC Ray Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 106.993.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC RAY INVESTOR LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware (USA), with its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, USA, registered under number 3935698 with the Secretary of State's Office, State of Delaware, here represented by Mr Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in November 2009.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company "CVC Ray Investor SARL", a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés with the number B. 106993, has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 11 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N764, dated 30 July 2005 (hereafter referred to as the "Company").

- The corporate capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty five euro (EUR 125.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party is the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to Mr. Kevin BROWN and Mr. Michael FINLEY for their mandates as managers of the Company up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the offices of Dechert Luxembourg.

Thereafter, the appearing party produced to the notary the share register of the Company which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company "CVC Ray Investor SARL" was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CVC RAY INVESTOR LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (USA), avec son siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, USA, enregistrée sous le numéro 3935698 auprès du Secretary of State's Office, Etat du Delaware, ici représentée par M. Jean-Louis

FROGNET, avocat résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée "CVC Ray Investor SARL", une société à responsabilité limitée organisée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.106993, a été constituée suivant acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg) en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N764 du 30 juillet 2005 (ci-après dénommée la "Société").

- La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100.-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux actuels gérants de la Société pour leur mandats de gérants de la Société jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans dans les bureaux de Dechert Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des parts sociales de la Société lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "CVC Ray Investor SARL".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-L. Frognet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2009. Relation: LAC/2009/51327. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009153415/99.

(090186002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Horteck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.207.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 novembre 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide

Commissaire aux comptes:

d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2010 la société I.C. DOM-COM Sàrl ayant son siège social à Luxembourg L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009153810/16.

(090186173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

S.L.I.E. S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissement dans l'Ethologie, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 80.215.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009153790/12.

(090185803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Avantium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

AVANTIUM S.A.

Signature

Référence de publication: 2009153771/12.

(090185830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

JuicInvest (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 134.600.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg;
"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société JuicInvest Investments Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-200742;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée JuicInvest (Lux) Holding Company S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce section B numéro 134 600, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 162 du 22 janvier 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée JuicInvest (Lux) Holding Company S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société JuicInvest (Lux) Holding Company S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE / 2009/4386. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 4 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009153445/52.

(090185891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Land Breeze II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 423.958.737,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.836.

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Fullbloom Investment Corporation, a company incorporated under the laws of the People's Republic of China with registered office at 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, People's Republic of China, with registered number 1 00000000041765(4-2),

represented by Mrs Caroline Muller, residing professionally at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 13, 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Fullbloom Investment Corporation (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of Land Breeze II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.836, incorporated by a deed enacted on October 9, 2009, by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on October 27th, 2009 by Maitre Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Agenda

1.- Amendment of article 12 of the Articles of Association of the Company;

- 2.- Amendment of article 14 of the Articles of Association of the Company;
and
3.- Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Unitholder resolves to amend article 12 of the articles of association which shall be read as follows:

" **Art. 12. Representation.** Except as provided in Article 14 below, the Corporation shall be bound by the joint signature of one manager class A and one manager class B in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers."

Second resolution:

The Sole Unitholder resolves to amend article 14 of the articles of association which shall be read as follows:

«Art. 14. Bank powers

14.1 The general meeting of members shall determine the relevant applicable banking powers of the Corporation as well as the restrictions thereof and shall appoint one or more duly authorized signatory agent(s) in respect of one or more bank accounts of the Corporation (hereinafter the "Officer(s) C").

14.2 The bank powers (including the Officer(s) C) as defined under article 14.1 above may only be revoked and/or amended by a general meeting of members exclusively (excluding any decision passed by the board of managers).

14.3 The opening and/or closing of any of the bank account of the Corporation (whether in Luxembourg or elsewhere) as well as any funds transfer instructed by the Corporation will be made validly and duly only upon the joint signature of (i) any of the manager (regardless to the class to which such manager belongs) and (ii) any Officer C."

14.4 The prior approval of the general meeting of members of the Corporation is required for the opening and/or closing of any of the bank account, as well as the related powers, of any of the subsidiary companies of the Corporation."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about 1,200.- Euros.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fullbloom Investment Corporation, une société constituée et organisée sous les lois de la République de Chine ayant son siège social à 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, République de Chine, enregistrée sous le numéro 1 00000000041765(4-2),

ici représentée par Melle Caroline Muller, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2123 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 13 novembre 2009.

La procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Fullbloom Investment Corporation (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'unique associée de Land Breeze II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, (ci-après dénommée «la Société»), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.836, constituée suivant un acte du 9 octobre 2009, par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et ces statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du

27 octobre 2009 par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ordre du jour:

- 1.Modification de l'article 12 des statuts de la Société;
- 2.Modification de l'article 14 des statuts de la Société; et
- 3.Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui pourra se lire de la façon suivante:

«Art. 12. Représentation. Exception faite des dispositions de l'article 14 décrites ci-dessous et jusqu'à la limite de ce qui est permis ou nécessaire ici, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B en tous les cas et pour n'importe quelle somme ou par la signature seule ou de conjointe de toute personne ou des personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été déléguée par le conseil de gérance.»

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des statuts qui pourra se lire de la façon suivante:

«Art. 14. Pouvoirs bancaires

14.1 L'assemblée générale des associés déterminera les pouvoirs bancaires applicables appropriés de la Société aussi bien que les restrictions ci-dessous et les agent(s) signataires autorisés en ce qui concerne un ou plusieurs comptes bancaires de la Société (ci-après le «Dirigeant(s) C»).

14.2 Les pouvoirs des banques (y compris le(s) Dirigeant(s) C) comme défini à l'article 14.1 ci-dessus peuvent seulement être retirés et/ou modifiés par une assemblée générale des associés exclusivement (à l'exclusion de toute décision passée par le conseil de gérance).

14.3 L'ouverture et/ou la fermeture de tout compte bancaire de la Société (au Luxembourg ou ailleurs) seront effectués seulement avec raccord préalable de l'assemblée générale des associés.

14.4 L'approbation préalable de l'assemblée générale des associés de la Société est exigée pour l'ouverture et/ou la fermeture de tout compte bancaire de filiale de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 1.200.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. MULLER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009, Relation: LAC/2009/48608. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009153290/124.

(090186242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.